

L'an deux mille vingt, le 14 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 décembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de conseillers votants : 35

Étaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMONNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Marie HATTRAIT ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Versement acomptes sur subventions 2021 avant vote budget 2021

Pour permettre aux différents partenaires de la Ville de fonctionner normalement et conformément à l'article L.1612-1 et L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les montants à verser par anticipation au vote du Budget 2021 aux associations et organismes suivants :

Associations et Organismes	Délégation	Imputation	Montant 2021	Rappel 2020	%
A'urba subvention annuelle (étude)	urbanisme	65748.02013	18000,00	18 000,00	100%
ARQC (Atelier de réemploi et de qualification de cenon)	Economie insertion	65748.251	23200,00	48 000,00	48%
Club des Entreprises de Cenon	Economie insertion	65748.61	2950,00	5 900,00	50%
CIDFF (Centre information sur les Droits des femmes et des familles)	Economie insertion	65748.251	2350,00	4 700,00	50%
PIMMS de Cenon (Point Information Médiation Multi Services)	Economie insertion	65748.251	7139,00	14 811,00	48%
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Gironde	Economie insertion	65748.61	600,00	-	
Association FAIRE (Formation de l'Aide à la REinsertion)	Affaires Scolaires	65748.331	11250,00	41 850,00	27%
CCAS (Centre Communal de l'Action Sociale)	Action Sociale	657362.420	840000,00	2 380 263,00	35%
Union Sportive CENON	Sport	65748.30	250350,00	500 700,00	50%
Union Sportive CENON Remboursements CESAM	Sport	65748.338	10000,00	20 000,00	50%
Club Municipal CENON HANDBALL	Sport	65748.30	15150,00	30 300,00	50%
Club Athlétique LORMONT HAUTS DE GARONNE RUGBY	Sport	65748.30	4000,00	8 000,00	50%
POLIFONIA	Culture	65748.31101	3000,00	12 000,00	25%
THEATRE ALIZE	Culture	65748.31101	3500,00	6 000,00	58%
AMIS DU PATRIMOINE CENONNAIS	Culture	65748.31101	600,00	600,00	100%
PASSAGE A L'ART	Culture	65748.31101	4000,00	13 000,00	31%
OCAC (Office Culturel et d'Animation de Cenon)	Culture	65748.31101	52000,00	104 000,00	50%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Centre social La Colline (Fonctionnement)	Développement associatif	65748.33802	44000,00	88 000,00	50%
Centre social La Colline (CEJ, Enfance))	Actions éducatives	65748.201	32130,00	64 260,00	50%
Centre social La Colline (CEJ Jeunesse)	Actions éducatives	65748.201	22025,00	44 050,00	50%
Centre social La Colline (CEJ PIV)	Actions éducatives	65748.201	4500,00	9 000,00	50%
GIP/GPV (Fonctionnement)	Politique de la Ville	65568 - 5210	50 000,00	71 367,00	70%
ALIFS (Médiation culturelle)	Politique de la Ville	65748 - 521	400,00	400,00	100%
ALIFS (Médiation juridique)	Politique de la Ville	65748 - 521	1600,00	2 100,00	76%
ARQC (Atelier de réemploi et de qualification de cenon)	Politique de la Ville	65748 - 521	2 800	4 000,00	70 %
CAP SCIENCES	Politique de la Ville	65748 - 521	1600,00	2 000,00	80%
CISE (Centre Insertion Sociale et Economique)	Politique de la Ville	65748 - 521	500,00	1 000,00	50%
CLAP SUD-OUEST (Plateforme lutte illettrisme)	Politique de la Ville	65748 - 521	1400,00	1 800,00	78%
CLAP SUD-OUEST (Médiation sociale)	Politique de la Ville	65748 - 521	2000,00	2 200,00	91%
CPCT (Centre psychanalytique de Consultations et de Traitement)	Politique de la Ville	65748 - 521	1400,00	1 800,00	78%
INFODROITS	Politique de la Ville	65748 - 521	350,00	750,00	47%
INSUP	Politique de la Ville	65748 - 521	2800,00	3 600,00	78%
LE DECLENCHEUR SOUPLE	Politique de la Ville	65748 - 521	800,00	800,00	100%
LES PETITS DEBROUILLARDS	Politique de la Ville	65748 - 521	500,00	900,00	56%
O2 RADIO	Politique de la Ville	65748 - 521	1500,00	1 500,00	100%
OMBRE DE LUMIERE	Politique de la Ville	65748 - 521	500,00	800,00	63%
PERIPHERIES PRODUCTIONS	Politique de la Ville	65748 - 521	2500,00	4 150,00	60%
LES COMPAGNONS BÂTISSEURS	Politique de la Ville	65748 - 521	3000,00	-	
Musiques de Nuit CENON	Culture	65748.31101	343000,00	490 000,00	70%
EPLC (Etablissement Public Local Culturel)	Culture	657381.31101	200000,00	220 000,00	91%
SIVU des crèches des Hauts de Garonne, CENON	Petite Enfance	65561.4221	750000,00	1 281 000,00	59%
TOTAL			2 714 594	5 503 601	49%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
29 voix pour
0 abstention
0 voix contre
6 NPPPV

Autorise Monsieur le Maire à verser des acomptes sur subventions aux organismes et associations pour les montants indiqués ci-dessus, à reprendre au budget 2021 les crédits correspondants aux imputations budgétaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants s'y rapportant.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201214-2020-193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Publication : 17/12/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.